

Lyon, le 23 janvier 2018

EDUCATION

École... alerte orange ?

Depuis plusieurs jours et chaque année à pareille époque, les informations filtrent sur les intentions réelles du Ministère de l'Éducation nationale concernant la carte scolaire, c'est-à-dire les projets de fermetures, de classes ou d'écoles. De nombreux élus nous informent des difficultés créées par des annonces dont l'impact local est majeur puisqu'il décide potentiellement de l'avenir d'une école et plus largement de la dynamique du service public nécessaire au développement d'un territoire.

Nous n'accepterons pas que les choix politiques et leur application, bienvenue, du dédoublement des classes pour diminuer le nombre d'enfants scolarisés par classe dans les zones prioritaires, **se fassent au détriment des enfants des territoires ruraux**. Il n'est pas acceptable de déshabiller Loïc pour habiller Stéphanie. Les écoles rurales ne peuvent servir de réservoirs dans lequel on puiserait sans vergogne les moyens nécessaires à une politique qui n'aurait pas assumé de se doter en conséquence des moyens nouveaux. Il est vraisemblable, en observant le terrain, que c'est ce qui semble se dessiner. Nous sommes et serons très attentifs et réactifs. Nous ne laisserons pas les écoles rurales être dépouillées. Si finalement il en était ainsi, rien n'aurait changé dans la manière d'organiser l'architecture territoriale scolaire depuis 30 ans.

Si personne ne remet en cause une décision qui a pour objectif d'optimiser les conditions d'enseignement pour les élèves qui sont dans des environnements éducatifs difficiles, rien n'oblige l'Etat à poursuivre son œuvre d'opposition concurrentielle entre le rural et l'urbain, ni les maires et les parents d'élèves à rester sans réaction.

L'AMRF invite chacun à observer et alerter sur la situation des départements. Elle est variable compte tenu de l'évolution des effectifs d'enfants scolarisés, selon qu'ils sont en diminution ou en augmentation. Elle dépend aussi de l'existence ou non des «Conventions pour l'école rurale» qui ont été l'objet de discussions ces dernières années.

Elle l'est également selon que ces chartes ont été imposées par les rédacteurs de l'éducation nationale avec la signature complice de quelques personnalités politiques départementales, ou élaborées et corédigées entre l'éducation nationale et les représentants d'associations d'élus, formule constructive que nous avons préconisée.

Comment gérer au mieux la dotation en postes, attribuée par le Recteur d'académie, pour ne pas s'enliser dans un conflit avec les parents et les élus ? Tel est le rôle du Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) qui doit résoudre l'équation de réussir une rentrée scolaire paisible malgré les éléments parfois délicats du contexte.

Il serait de très mauvaise stratégie que d'altérer, par des décisions inopportunes, le climat de confiance indispensable à la qualité de l'environnement scolaire et éducatif.

Vanik Berberian
Président de l'AMRF

Contact

- Cédric Szabo, directeur 06 85 76 94 90
- amrf@amrf.fr